

Exercice partiel de l'option de surallocation

Taille totale de l'offre à l'occasion de l'introduction en bourse portée à environ 25,8 M€

Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 – GV / éligible PEA-PME), société de diagnostic moléculaire spécialisée dans le développement de tests de diagnostic de maladies génétiques et de cancers, reposant sur le procédé du peignage moléculaire de l'ADN, annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Société Générale, agissant pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, a exercé partiellement l'option de sur-allocation donnant lieu à l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix de l'offre, soit 15 euros par action, pour un montant d'environ 2,8 M€.

En conséquence, le nombre total d'actions Genomic Vision offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 1 718 332 actions nouvelles portant ainsi la taille de l'offre à environ 25,8 M€.

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Société Générale, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions Genomic Vision (FR0011799907) ;
- la stabilisation a débuté le 2 avril 2014 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 9 avril 2014 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
02/04/2014	15,00 €	15,00 €
03/04/2014	14,40 €	15,00 €
04/04/2014	14,46 €	14,87 €
07/04/2014	14,25 €	14,75 €
08/04/2014	14,00 €	14,45 €
09/04/2014	14,00 €	14,49 €



Chefs de File et Teneurs de Livre Associés



Conseil de la Société

Mise à disposition du Prospectus – Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 19 mars 2014 sous le numéro 14-087, composé du document de base enregistré le 3 mars 2014 sous le numéro I.14-005 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Genomic Vision, Green Square - Bâtiment E, 80-84 rue des Meuniers, 92220 Bagneux, ainsi que sur les sites Internet de Genomic Vision (www.genomicvision.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques - Genomic Vision attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

A PROPOS DE GENOMIC VISION

« Spin-off » de l'Institut Pasteur, Genomic Vision, est une société de diagnostic moléculaire spécialisée dans la mise au point de tests d'aide au diagnostic de maladies génétiques et de cancers. Sur la base du « peignage moléculaire », technologie innovante de visualisation directe des molécules individuelles d'ADN, Genomic Vision détecte les variations quantitatives et qualitatives du génome à l'origine de nombreuses pathologies graves. Ayant bénéficié du soutien financier de l'Institut Pasteur, SGAM AI, Vesalius Biocapital et Quest Diagnostics, la Société développe un solide portefeuille de tests, ciblant notamment les cancers du sein et du colon. Depuis 2013, la Société commercialise le test CombHelix FSHD pour la détection d'une myopathie délicate à déceler, la dystrophie facio-scapulo-humérale (FSHD), aux Etats-Unis, grâce à son alliance stratégique avec Quest Diagnostics, le leader américain des tests diagnostiques en laboratoire, et en France.

A PROPOS DU PEIGNAGE MOLÉCULAIRE

La technologie du peignage moléculaire de l'ADN améliore considérablement l'analyse structurale et fonctionnelle des molécules d'ADN. Des fibres d'ADN sont étirées sur des lamelles de verre, comme « peignées », et alignées uniformément sur l'ensemble de la surface. Il devient ensuite possible d'identifier des anomalies génétiques en localisant des gènes ou séquences spécifiques dans le génome du patient par un marquage avec des balises génétiques, une technique développée par Genomic Vision et brevetée sous le nom de Code Morse Génomique. Cette exploration du génome entier à haute résolution en une simple analyse permet une visualisation directe d'anomalies génétiques non détectables par d'autres technologies.

Pour en savoir plus : www.genomicvision.com

CONTACT

Genomic Vision
Aaron Bensimon
Cofondateur, Président du Directoire
Tél. : 01 49 08 07 50
investisseurs@genomicvision.com

NewCap.
Relations Investisseurs & Communication
Financière
Dušan Orešanský / Emmanuel Huynh
Tél. : 01 44 71 94 92
gv@newcap.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions GENOMIC VISION dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de GENOMIC VISION ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de GENOMIC VISION n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et GENOMIC VISION n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par GENOMIC VISION d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions GENOMIC VISION ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par GENOMIC VISION d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels GENOMIC VISION est présente.